



MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS
UNITE DE GESTION DE PASSATION DES MARCHES

Avis d'Appel d'Offres Ouvert

08-23/MEAH/PRMP/UGPM/TVX/AEP (relance)
14/09/2023

1. Cet Avis spécifique d'Appel d'Offres Ouvert fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés publié dans le Journal des Marchés Publics n° **230** en date du **27/06/2023** dans

2. Le MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE sollicite de la part des candidats intéressés des offres sous plis fermés pour : TRAVAUX D'URGENCE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VILLE DE MANANARA NORD ET VILLAGES ENVIRONNANTS ET LA MISE EN PLACE DE FORAGE AU CSB D'ANALANAMPOTSY, REGION ANALANJIROFO (A délai réduit 15 jours), constituant un lot unique et indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

3. La procédure de passation de marché applicable est l'Appel d'Offres Ouvert tel qu'il est défini dans la loi N°2016-055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés Publics en ses articles 35, 63 et 67 en vue de la passation de marché à quantité fixe conclu à prix unitaire .

4. Le Dossier d'Appel d'Offres complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

- Nom du responsable : RANDRIAMAHOLIMANANA Tsiritiana Fetrarison
- Fonction : PRMP
- Bureau : MEAH Ambohijatovo Ambony , Étage : 2EME , Porte : 205

5. Pour le (ou les) candidat(s) désirant soumissionner, le Dossier d'Appel d'Offres doit être retiré auprès de l'Autorité contractante moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :

- Lot 1 : un million Ariary (Ar 1 000 000.00)

ou son équivalent en monnaie librement convertible libellé au nom de l'Agent comptable de l'ARMP ou au nom du régisseur de recettes de l'ARMP.

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire

6. Les plis devront parvenir à MEAH Ambohijatovo Ambony , étage: 2EME / porte: 205 au plus tard le 29/09/2023 à 10 H 00 Min et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

7. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

8. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:

- Lot 1 : trente-trois millions Ariary (Ar 33 000 000.00)

, ou son équivalent en monnaie librement convertible, elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes:

- soit par caution personnelle et solidaire d'un organisme agréé par le Ministère chargée des Finances,
- soit par garantie bancaire,
- soit par chèque de banque libellé au nom de Monsieur le Receveur Général d'Antananarivo et versé au trésor public.

9. Une visite de lieu est **facultative**, elle n'est pas organisée

